



# INNOV' UP

Vous souhaitez mener à bien vos projets innovants? Avec Innov' up, la Région Île-de-France et Bpifrance vous soutiennent à tous les stades de maturité de votre projet, de l'idée à la mise sur le marché.



#### **QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE AIDE?**

Accompagner un projet au cours de ses différentes phases :

- Faisabilité : pour valider l'opportunité technique, technologique ou économique,
- Développement : pour conduire les travaux de développement et de prototypage,
- Expérimentation : pour tester l'innovation en conditions réelles avant sa mise sur le marché.



## **POUR QUEL TYPE DE PROJET?**

Projets de recherche, développement et innovation (RDI) relatifs
à des produits, services, procédés, organisations et à l'innovation sociale.



# <u>QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?</u>

- TPE/PME,
- ETI,
- Associations ayant une activité économique.

Le projet doit être réalisé en Île-de-France et présenter des perspectives crédibles de retombées économiques positives pour le territoire. Le candidat devra posséder au moins un établissement sur le territoire francilien ou justifier la volonté de s'y implanter.



## QUELLES SONT LES DÉPENSES ÉLIGIBLES?

- Frais de personnel, prestations externes (honoraires, sous-traitance R&D...),
- Amortissement du matériel des investissements engagés sur la durée du programme,
- Dépenses de propriété industrielle, d'homologation, de design, d'étude de marché, d'acquisition de technologie.



## QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

L'aide peut prendre la forme d'une subvention ou d'une avance récupérable, dans la limite de 500 000  $\in$  de subvention et 3 M  $\in$  d'avance récupérable. Le taux d'intervention s'applique en fonction de la taille de l'entreprise et de la nature du projet (de 25 % à 70 %).



## QUELLES SONT LES DÉMARCHES À EFECTUER ?

La demande d'aide est à déposer sur la plateforme <u>mesdemarches.iledefrance.fr</u> avant le démarrage du projet.



aides.economiques@iledefrance.fr

**Plus d'information sur :** www.iledefrance.fr/innovup

